

---

Adresse de la société populaire de la commune d'Evron (Mayenne), qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de la commune d'Evron (Mayenne), qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 146-147;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26362\\_t1\\_0146\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26362_t1_0146_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

# Séance du 19 Floréal An II

(Jeudi 8 Mai 1794)

## Présidence de CARNOT

La séance est ouverte à onze heures du matin par la correspondance.

1

Un membre fait lecture de plusieurs adresses de félicitations à la Convention nationale sur ses importants travaux; toutes applaudissent à sa juste sévérité envers les conspirateurs qu'elle vient de faire juger: ces adresses sont envoyées par les sans-culottes de la commune de Feuquières, district de Grandvilliers, département de l'Oise; par les administrateurs des Alpes-Maritimes; par la Société populaire de la commune d'Évron, département de la Mayenne; par la Société républicaine et montagnarde de Vic, département des Hautes-Pyrénées; par la commune de Mont-le-Vignoble, district de Toul, département de la Meurthe; par la Société montagnarde de la commune d'Ussel, chef-lieu du département de la Corrèze; par les administrateurs du district d'Amiens; par les administrateurs du département de la Lozère; enfin, par la Société populaire régénérée de Mirepoix.

La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

a

[La comm. de Feuquières, à la Conv.; 16 flor. II] (2).

« Représentants du peuple,

La nature toujours régulière dans ce qu'elle fait, n'a pas donné aux sans-culottes rustiques les talents de la littérature pour exprimer avec énergie leurs sentiments.

Aussi, les vœux des vrais sans-culottes de cette commune, sont de vous féliciter de votre amour pour la patrie, de votre sagesse et de votre courage à désarmer les ennemis de vos lois, pour lesquelles ils sont et seront toujours prêts à sacrifier leur fortune, et verser leur sang. Restez à votre poste! Leur salut vous y invite,

(1) P.V., XXXVII, 50. B<sup>m</sup>, 19 flor., 20 flor. et 20 flor. (suppl<sup>o</sup>); J. Fr., n<sup>o</sup> 593.

(2) C 302, pl. 1096, p. 10.

leur confiance est inébranlable car vous n'êtes pas des hommes, disent-ils, mais des dieux! S. et F.»

DUBERT, LECOCQ, GUÉRARD, DE LA DREUX, LIEGROIS, JOLLY, BOURDON, CRAVET, BERQUIER, GRANET, DENOVELLE, JOLLY, BAUDOIN, DESPREZ, LOUIS FRANÇOIS, FLAMANT.

b

[Le départ. des Alpes-Maritimes, à la Conv.; 6 flor. II] (1).

« Représentants du peuple,

Ils ne sont plus ces hommes qui érigeant les vertus en crimes, et les crimes en vertus, voulaient pervertir, corrompre la morale publique et renverser l'édifice sacré de la liberté.

Vous avez purgé l'atmosphère de la République des miasmes pestilentiels.

Vous avez mis la vertu, la justice et la probité à l'ordre du jour, et sitôt le vice, la corruption et le crime ont disparu.

Grâces vous soient rendues, Législateurs, restez à votre poste; vous avez acquis l'amour et la reconnaissance des français.»

VIDAL l'ainé, AUDIBERT, GRIVEL, LEBÉ, BERGOIN, PAYANY fils, CARLOUX, ESMENJAUD.

c

[La Sté popul. d'Évron, à la Conv.; 12 flor. II] (2).

« Représentants,

La Société populaire de la commune d'Évron a vu avec effroi le précipice dans lequel la Convention nationale a été sur le point d'être engloutie par les manœuvres de scélérats qui, couverts du manteau du patriotisme méditaient dans leur cœur la perte de la liberté; elle a été pénétrée d'horreur en apprenant qu'ils voulaient rétablir la royauté sur les cendres des patriotes mais en même temps, elle a été saisie d'admiration en voyant l'énergie que la Convention a déployée dans ces moments difficiles.

Elle a applaudi au jugement de ces fameux coupables, les Danton, les Lacroix, les Hérault

(1) C 302, pl. 1096, p. 11.

(2) C 303, pl. 1110, p. 27.

Séchelle et complices, et elle vient d'apprendre avec la même joie que les Daval de Préneuil, Chapellier, les Touret, les neuf derniers qui s'étaient montrés dans les beaux jours de l'assemblée Constituante les défenseurs du peuple pour mieux le tromper, étaient tombés sous le glaive de la loi.

Achevez vos pénibles et glorieux travaux, dignes représentants du peuple, que votre œil vigilant continue de découvrir la marche ténébreuse des ennemis de la République; ne souffrez jamais que les rênes du gouvernement républicain soient confiées à des successeurs qui n'auraient point votre expérience, et ne quittez votre poste qu'après être assurés du supplice de tous les traîtres et de la chute de tous les tyrans.

Pour nous, inviolablement attachés aux principes consacrés par la Montagne, nous jurons une haine éternelle aux modérés, aux royalistes, aux fédéralistes, et aux factieux de tous genres. Nous avons fait le serment d'être libres, nous saurons le maintenir ou nous mourrons.

Dans le moment où nous vous exprimons nos sentiments, nous avons les armes à la main et nous marchons contre une horde de ces scélérats connus sous le nom de chouans qui viennent de se débander dans notre district pour se soustraire au fer vengeur des républicains qui les poursuivent. Ces monstres ne souilleront pas longtemps notre sol. Nous jurons de les exterminer comme l'ont été plus de 1500 brigands de la Vendée, qui après la déroute du Mans osèrent porter leurs pas sur notre territoire. Bientôt, ils ne seront plus, et de retour nous dirons vive la République, vive la Montagne.»

RABLE, HUET.

d

[*La Sté popul de Vic, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants du peuple français,

Vous avez encore sauvé la patrie! et vous la sauvez toujours; déjà vous aviez triomphé de ces castes orgueilleuses et fanatiques qui avaient usurpé la souveraineté du peuple. Il vous restait à anéantir cette faction plus dangereuse encore qui sous la forme du patriotisme et de la vertu méditait le plus affreux et le plus détestable de tous les crimes.

Eh quoi! des hommes osaient se dire les amis et les défenseurs du peuple et ils formaient le projet homicide de rendre la France à son ancien esclavage.

Ils ignoraient donc que le génie puissant qui veille sur le salut de notre patrie ne la destinait point à succomber sous de si vils complots.

Avec quelle profondeur avez vous sondé les sinuosités de ce tortueux labyrinthe; avec quel courage avez vous saisi le fil de ces intrigues.

Partout ces conspirateurs avaient des agents ou des complices, cette trame impie étendait ses ramifications dans toutes les contrées de la République. Partout on voyait de ces charlatans en patriotisme, de ces contre-révolutionnaires déguisés qui prêchaient insolamment les crimes

et les forfaits et qui affectaient de prêter leurs traits à la vertu, bien sûrs par ce moyen de la rendre haïssable.

Partout les patriotes étaient audacieusement calomniés; d'autres Hébert prêchaient contre eux la persécution et méditaient en silence les moyens de les conduire à l'échafaud.

Quelle leçon pour les tyrans du monde! Que deviendra leur rage impuissante, quand ils sauront que vous avez brisé les ressorts qu'ils avaient placés dans les mains de leurs agents, et que les moyens qu'ils employaient pour détruire notre liberté naissante, ne faisaient que lui donner de nouvelles forces.

Grâces vous soient rendues, sages Législateurs; heureux le peuple qui vous a choisis pour lui tracer des lois; il vous devait déjà sa reconnaissance pour les bienfaits dont vous l'avez fait jouir; maintenant, il vous doit encore davantage, vous avez mérité son admiration.

Son espoir est que vous n'abandonnez pas vos glorieuses fonctions que vous n'avez achevé d'anéantir les ennemis de son indépendance, si son espoir est de vivre pour vous admirer, il est bien déterminé aussi à mourir pour vous défendre.»

DESPORTES, FOURCADE.

e

[*La comm. de Mont-le-Vignoble, à la Conv.; 21 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Les succès glorieux que vous remportez tous les jours sur les ennemis de la chose publique, en redoublant la confiance que tous les sans-culottes vous doivent, nous répondent que ce n'est pas en vain que les Français vous ont confié le dépôt précieux de leur liberté. En apprenant l'infâme conjuration qui se tramait contre la République, une juste indignation s'est emparée de nos cœurs, nous avons à l'instant même réitéré le serment de mourir s'il le fallait pour la liberté et de resserrer plus que jamais les liens qui nous unissent à la Convention; les cris mille fois répétés de vive la République, vive la Montagne, ont retenti au milieu de nous lorsque nous avons su que les traîtres avaient expié leurs forfaits, et c'est pour féliciter la Convention de ses glorieux travaux que nous avons résolu de lui faire cette adresse.

Citoyens représentants, nous vous conjurons, avec tous les sans-culottes, tous les républicains de ne quitter le poste où la confiance de la nation entière vous environne que lorsque l'ombre des ennemis de la liberté aura disparu du sol de la République; il faut que la main puissante qui a élevé l'édifice de notre bonheur écrase quiconque oserait tenter de le renverser; il faut qu'un jour l'univers étonné sache que la France a eu une Convention, que c'est par les vertus qu'elle a triomphé de tous ses ennemis, et assuré pour jamais à un peuple reconnaissant la jouissance de ses droits.

Pour nous, citoyens représentants, animés des vertus républicaines que vous avez su nous nous inspirer, nous nous livrerons plus que jamais à la culture de nos terres, et pendant que

(1) C 303, pl. 1110, p. 28.

(1) C 302, pl. 1096, p. 12.